



SYNDICAT DES COMMUNICATIONS DE RADIO-CANADA  
(FNC-CSN)

Montréal, 2 février 2012

Réjean Beaudet, président  
Syndicat des employés de TVA  
SCFP- local 687  
1635 boul. de Maisonneuve est  
bureau 1 A  
Montréal, Québec  
H2L 2B6  
[scfp687@bellnet.ca](mailto:scfp687@bellnet.ca)

Bonjour M. Beaudet.

Comme tout le monde, j'ai appris la décision de votre employeur de vous suspendre pour avoir défendu une de vos membres. Étant moi-même président d'un syndicat, je trouve odieuse la sanction qui vous est imposée, en plus d'être démesurée. C'est pourquoi je tenais à vous apporter mon soutien et mes encouragements pour cette période trouble de votre mandat syndical.

Cette décision de la direction de TVA affecte également votre équipe et vos membres, j'en suis convaincu. Elle touche également l'ensemble du mouvement syndical, en montrant à l'ensemble du monde patronal qu'il est possible d'exercer des sanctions lorsqu'un représentant syndical ose s'opposer aux décisions de l'employeur. De plus, l'attitude de votre employeur qui veut vous empêcher de représenter vos membres est un déni et un mépris du droit fondamental des syndiqués à choisir ses représentants.

Notre syndicat vous appuie sans réserve dans vos démarches pour faire reconnaître vos droits et votre devoir de représentation de vos membres lorsque l'employeur prend des mesures disciplinaires.

Syndicalement et amicalement

Alex Levasseur, président  
Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN)



1411, rue Amherst, bureau  
301, Montréal, Qc H2H 3L2  
téléphone : 514-842-4020 fax :  
514-842-3336  
[www.ssrc.qc.ca](http://www.ssrc.qc.ca)